
SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES ET DU SCAU

SERVICE DES OFFICES PUBLICS
ET MINISTERIELS, DES SYNDICS
LIQUIDATEURS, DES GREFFES
ET AUTRES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 6114 /MJDHPPA/SGJ/DACS/SOPMSLGSJ
Portant modification de l'arrêté de nomination de
monsieur MOUELLO Denis Noël Bienvenu en qualité
d'huissier de justice.

**Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits
Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones**

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°027-92 du 20 août 1992 portant institution de la profession d'huissier
de justice en République du Congo ;
Vu la loi n°19-99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions
de la loi n°22-92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en
République du Congo ;
Vu le décret n°99-85 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du
secrétariat général à la justice ;
Vu le décret n°2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir
réglementaire ;
Vu le décret n°2016-365 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre
de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n°2017-260 du 20 juillet 2017 portant organisation du ministère de
la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n°2021/300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre,
chef du gouvernement ;
Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres
du gouvernement ;
Vu l'arrêté n°3679/MJDH-SGJ-DACS-SOPMSLGSJ du 15 juin 2022 portant
nomination de monsieur MOUELLO Denis Noël Bienvenu en qualité d'huissier de
justice ;
Vu le dossier de l'intéressé(e) :

ARRETE

Article premier : L'article premier de l'arrêté n° 3679/MJDH-SGJ-DACS-SOPMSLG5J du 15 juin 2022 susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Monsieur MOUELLO Denis Noël Bienvenu ;

Lire :

Monsieur MOUELLO Denis Emery Madjère ;

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville le, 17 mai 2023

AMPLIATIONS :

MJDHPPA/CAB	2
SGJ/DACS	2
COUR SUPREME	2
C.A DE POINTE-NOIRE	2
CNHCJC	2
JORC	2
SGG/BG	2
DOSSIERS	2
INTERESSE	2/18


Aimé Ange Wilfrid BININGA